

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6991

présenté par

M. Sermier, Mme Bouchet Bellecourt, M. Thiériot, Mme Audibert, Mme Boëlle, M. Cherpion, M. Jean-Pierre Vigier, M. Schellenberger, M. de Ganay, M. Jean-Claude Bouchet, M. Hetzel, M. Parigi, Mme Corneloup, M. Dive, M. Reiss, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Trastour-Isnart, M. Rémi Delatte, M. Herbillon, M. Bazin, M. Kamardine, M. Gosselin, M. Benassaya, M. Therry, Mme Meunier, M. Ramadier, Mme Bonnivard, Mme Kuster, M. Door, Mme Beauvais, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Viry, M. Teissier, Mme Dalloz, M. Manuel, Mme Poletti, M. Aubert, M. Deflesselles et Mme Serre

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« renforcement de la résilience »

les mots :

« renforçant notre résistance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le nom du projet de loi proposé.

J'attire votre attention sur la formulation actuelle. L'objectif ici dans cette commission spéciale est d'impliquer nos concitoyens à agir contre le dérèglement climatique.

Toutes les propositions formulées ne font pas l'unanimité et l'examen parlementaire permettra d'ailleurs d'en faire état.

Néanmoins pour y arriver, le législateur a besoin de toucher le maximum d'audience. Cela paraît être évidence mais il est toujours utile de le rappeler aux prémices des débats.

Or, deux remarques à la formulations actuelle :

D'une part, la formulation actuelle n'est pas compréhensible.

Il serait même intéressant d'interroger les membres de cette commission spéciale sur la définition du mot résilience.

A vouloir transgresser les codes pour se démarquer d'un vieux monde sur lequel reposerait tous les maux, il ne faudrait pas perdre de vue notre objectif initial qui est d'impliquer le maximum de personne dans le combat contre le dérèglement climatique.

D'autre part, la formulation choisie n'est de toute évidence pas la bonne. A moins d'être cynique...

Le choix sémantique doit nous interpeller.

En matière d'écologie, utiliser ce terme de résilience revient à la capacité qu'à un écosystème pour revenir à son équilibre originel à la suite d'un événement ponctuel détruisant la biomasse. Or, le législateur dans ce projet de loi n'a pas l'intention d'expliquer que le dérèglement climatique est un phénomène ponctuel. En tout cas, ce n'est pas la conception chez Les Républicains.

On peut également utiliser ce terme de résilience en psychologie. Le sens diverge, car il s'agit là de retrouver un équilibre suite à une perturbation.

Subtile mais différents car cela suppose que l'équilibre n'est pas forcément le même qu'à notre situation initiale selon la tournure.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'utiliser le terme de résistance. Au delà de la compréhension pour les français, utiliser ce terme fait référence à la capacité qu'à un écosystème à encaisser une perturbation durable sans constater un fonctionnement trop altéré de notre mode de vie.

Notre conviction, c'est qu'il faut utiliser tous les modes vertueux possibles afin de fonctionner le plus normalement malgré la perturbation.

Notre solution n'est pas d'enlever tous les camions des routes pour lutter contre le dérèglement climatique mais plutôt de les rendre moins voire plus du tout, émetteur de GES.

Contrairement à l'utilisation du terme résilience qui suggère de retrouver la situation avant crise ou de trouver un nouvel équilibre, qui s'apparente davantage à une idée de décroissance.